



le **cnam**
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Investissez
dans l'avenir
avec **nous !**

Taxe d'apprentissage
2020

Conservatoire national des arts et métiers

le cnam en bref

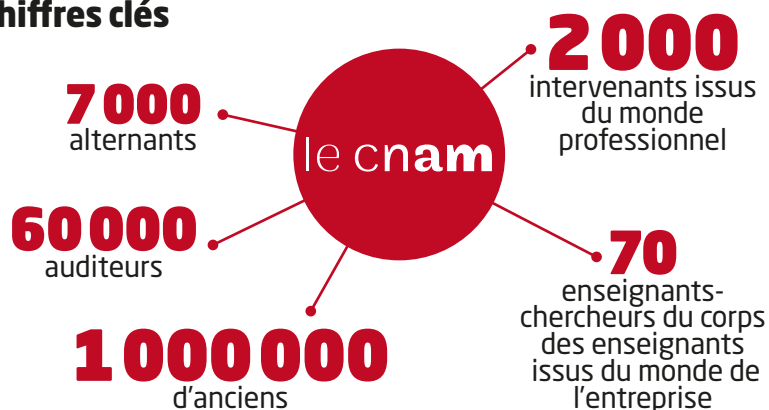


Nos trois missions

- La formation professionnelle supérieure tout au long de la vie pour développer les compétences des salariés
- La recherche scientifique et technologique pour favoriser la compétitivité des entreprises
- La diffusion de la culture scientifique et technique pour transmettre, à tous, le goût de l'innovation



Chiffres clés



La force d'un réseau

Le Cnam est présent sur tout le territoire national et à l'international :

- 20 centres régionaux
- Plus de 200 lieux d'enseignement



À quoi va contribuer le versement de votre taxe d'apprentissage au Cnam Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

Mettre en œuvre des formations adaptées à vos besoins

- Des parcours individualisés et accompagnés
- La création d'un CFA pour le développement de formations en apprentissage

Bâtir ensemble des réponses pour accompagner vos projets

- Création d'écoles internes
- Ingénierie et mise en œuvre de formations-actions
- Enquêtes post-formation auprès des élèves en alternance
- Accompagnement VAE et bilan de compétences
- Diagnostic et accompagnement de la digitalisation de la formation et des actions de formation en situation de travail (Afest) dans votre entreprise

Mais aussi...

Se former autrement grâce à l'innovation technologique et pédagogique

- Un laboratoire d'innovation et d'expérimentation, pour imaginer les dispositifs de formation de demain
- Des salles immersives pour favoriser l'innovation et la conception de stratégies prospectives dans votre entreprise

Chiffres clés alternance 2019-2020

350

alternants (contrats et périodes de professionnalisation / pro A, contrats d'apprentissage), dont 2000 élèves en apprentissage

13

sessions de formation de bac+2 à bac+5

350

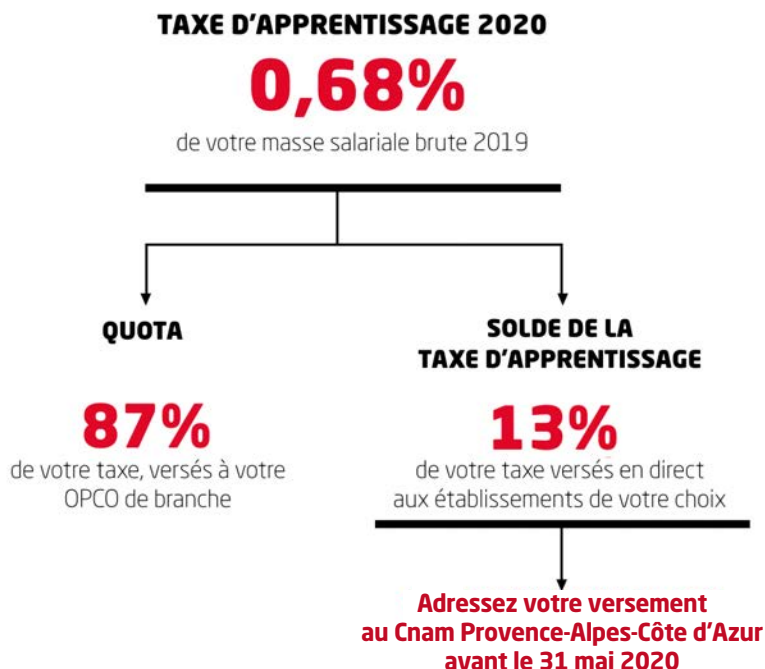
entreprises partenaires



Soutenir le Cnam Provence-Alpes-Côte d'Azur

En 2020, les mécanismes de la taxe d'apprentissage évoluent fortement dans le cadre de la «Loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel».

Les CFA sont directement financés par les OPCO selon un niveau de prise en charge défini par les branches professionnelles. La partie de la taxe d'apprentissage dédiée aux formations hors apprentissage (désormais nommée le solde de la TA) ne représente plus que 13% de la taxe d'apprentissage. Les fonds sont destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'entreprise. Elle est directement affectée par les entreprises aux établissements de formation.



1 institut du Cnam Provence-Alpes-Côte d'Azur est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage.

ITIP

Institut national des transports Internationaux et des ports

L'Institut national des transports internationaux et des ports forme en deux années universitaires les techniciens supérieurs du transport international, professionnels de la chaîne des transports internationaux multimodaux (maritime, routier, ferroviaire, aérien et fluvial).

Affectez votre taxe

Pour affecter les 13% de la taxe d'apprentissage, vous devez remplir le bordereau de versement accessible en ligne et nous effectuer directement un virement entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2020 ou nous adresser un chèque à l'adresse suivante :

Cnam Provence-Alpes-Côte d'Azur

Service comptabilité Taxe d'Apprentissage
12, place des Abattoirs 13015 Marseille

Sur ce bordereau, mentionnez le Cnam Provence-Alpes-Côte d'Azur par le code UAI :
Cnam ITIP | 01309ZZ

Un reçu vous sera envoyé avec le montant et la date de versement.

TÉLÉCHARGER LE BORDEREAU DE VERSEMENT :
www.cnam-paca.fr/alternance-entreprises

Contact : Dominique GODARD

- ▶ tél. 06 66 08 13 13
- ▶ alternance.paca@lecnam.net
- ▶ 12, place des Abattoirs
13015 Marseille

Merci, votre **soutien**
nous est très **précieux**.